



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016 à 20 h

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit
le 8 SEPTEMBRE

A l'ouverture de la séance sont présents : M. DIETLER Patrice, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, BALTZER Jean-Michel, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Absents : Mme DESCROIX Véronique ayant donné procuration à Mme ROTH Marie-Claude
Mme HELFRICH Karine ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. WICK Albert**

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

ORDRE DU JOUR :

- 2016-05-1°) Temps d'activité périéducatifs (TAP) 2016-2017 : Subvention aux associations
- 2016-05-2°) Salle des fêtes : remplacement lave-vaisselle
- 2016-05-3°) Salle des fêtes : conduite alimentation lave vaisselle
- 2016-05-4°) Salle des fêtes : mise en œuvre éclairage pré festif.
- 2016-05-5°) Salle des fêtes : gestion des nuisances sonores
- 2016-05-6°) Réfection trottoir rue des Seigneurs
- 2016-05-7°) Noël des seniors de la commune
- 2016-05-8°) Réunion commission dossier accessibilité des ERP
- 2016-05-9°) Rapport annuel 2015 SICTEU
- 2016-05-10°) Demande de subventions
- 2016-05-11°) **Divers et informations** :
 - Sécurité dans les écoles
 - Activités de loisirs à Kirrwiller
 - Visite de M. Le Sous-Préfet

2016-05-1°) Temps d'activité périéducatifs (TAP) 2016-2017 : Subvention aux associations

Dans le cadre des TAP, M. Le Maire expose que certaines associations locales seront amenées à intervenir pour l'encadrement de certaines séances, notamment la MJC pour les ateliers d'initiation au tennis de table et l'Association des Parents d'Elèves pour les ateliers autour du conte. L'an passé il avait été décidé d'allouer un montant forfaitaire de 20,-€ par séance à chaque association en charge de l'encadrement de ces activités. Considérant les rémunérations versées aux vacataires, considérant les remarques exposées lors de la dernière séance du conseil municipal à ce sujet et considérant l'implication des associations avant, pendant et après les séances, il est proposé de réévaluer le montant de la subvention.

M. Le Maire propose de porter le montant de la subvention à 30,-€ par séance à compter de la rentrée 2016 -2017.

6 séances d'initiation au tennis de table, auxquelles sont inscrits 17 enfants, seront encadrées par des membres de la MJC et notamment son président M. ROTH Freddy, pour la période du 7 novembre au 12 décembre 2016, et 6 ateliers sur la thématique du conte, auxquels sont inscrits douze enfants, seront encadrés par Mme DRAY Corine, membre de l'APE, pour la période du 7 novembre au 12 décembre 2016,

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'allouer à la MJC de Kirrwiller , une subvention de 30,- € par séances dont elle aura la charge dans le cadre des TAP,
- d'allouer à l'APE de Kirrwiller , une subvention de 30,- € par séances dont elle aura la charge dans le cadre des TAP,
- d'autoriser M. Le Maire à signer les conventions liant les différentes parties
- d'imputer la dépense au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-2°) Salle des fêtes : remplacement lave-vaisselle :

M. Le Maire rappelle la délibération n° 11 du 20 juillet dernier par laquelle il avait été décidé de donner un accord de principe pour le remplacement du lave vaisselle de la salle des fêtes par un nouvel appareil avec dosage automatique du produit de lavage et système d'adoucisseur intégré et l'installation d'un système d'adoucisseur sur le lave verres et le four à vapeur. M. HALTER Gérard, adjoint au Maire en charge de ce dossier présente aux conseillers, les différentes offres réceptionnées en mairie. Il a clairement été précisé aux différents soumissionnaires que les critères déterminants pris en compte au niveau des offres sont ; simplicité d'utilisation, efficacité et propreté de la vaisselle en fin de cycle. Sont à prendre en compte quant à l'atteinte du résultat souhaité : l'alimentation en eau, le dosage du produit, le traitement du volume important de vapeur généré et la conception même de l'appareil.

Sur les trois sociétés qui ont répondu, celle de la Sté GYSS retient l'attention de l'assemblée puisqu'elle propose un appareil haut de gamme de marque WINTERHALTER qui répond aux différentes exigences énoncées précédemment : grande simplicité d'utilisation, adoucisseur intégré, dosage automatique du produit, auto nettoyage et détartrage, condensateur à vapeur, pompes de vidange et de surpresseur de rinçage...

En option ont également été chiffrés des systèmes de traitement de l'eau par cartouches BRITA pour mise en œuvre au niveau du four à vapeur et du lave verres.

Après discussion et délibération quant au type d'équipement à retenir,

Après délibération, le conseil municipal décide

- de retenir la proposition de la Sté GYSS de Schiltigheim pour un lave vaisselle à passage de marque WINTERHALTER équipé d'un adoucisseur intégré et d'un doseur de lavage pour un montant de 10.270,-€ HT en demandant toutefois encore un geste commercial sur cette proposition,
- de prendre acte des système de traitement de l'eau par cartouche BRITA proposés pour le traitement de l'eau du four à vapeur et du lave verres, mais de solliciter encore d'autres propositions pour ces postes en particulier afin de trouver une solution qui pourrait être plus simple et moins couteuse en remplacement de cartouches,
- d'autoriser M. Le maire à signer la commande pour la fourniture et pose du lave vaisselle après négociation,
- d'imputer la dépense au chapitre 21

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-3°) Salle des fêtes : conduite alimentation lave vaisselle :

M. Le Maire expose qu'avant installation du nouveau lave vaisselle, il sera nécessaire de procéder à la modification de la conduite d'alimentation en eau de cet équipement. Présentation est faite du devis de la Sté SCHAEFER Sanitaire de GOTTESHEIM pour un montant de 617,- € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'approuver le devis de la Sté SCHAEFER de GOTTESHEIM pour un montant de 617,- € HT pour la modification de l'alimentation en eau du lave vaisselle de la salle des fêtes,
- d'imputer la dépense à l'article 61522

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-4°) Salle des fêtes : mise en œuvre éclairage pré festif

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'éclairage du pré festif pour lequel les raccordements sont pour la plupart déjà en place, M. Le Maire présente le devis de la Sté REXEL pour la fourniture de 4 spots encastrés. Il donne la parole à M. BALTZER Jean-Michel pour présenter la mise en œuvre de cet éclairage et le rendu final escompté.

M. BALTZER expose que 4 attentes sont en place, 3 au droit des abords de l'aire de jeux et 1 autre derrière la salle pour mise en place d'un éclairage d'ambiance par leds sous les arbres à environ 50 cm du tronc. Comme prévu initialement, cet éclairage sera mis en place en régie.

Après délibération, le conseil municipal décide

- de valider le devis de la Sté REXEL de Strasbourg d'un montant de 661,20 € HT pour la fourniture de 4 spots LED encastrés,
- d'imputer la dépense au chapitre 11

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-5°) Salle des fêtes : gestion des nuisances sonores

M. Le Maire expose avoir été réceptionné une pétition ayant pour objet d'alerter sur les nuisances sonores causées par les différents utilisateurs de la salle des fêtes, plus particulièrement le WE lors des mariages et subies par les habitants des habitations situées aux alentours directs et indirects du bâtiment.

Une des solutions proposées par l'équipe municipale serait d'équiper la salle d'un système de limitation sonore à coupure agissant sur l'alimentation électrique des équipements de diffusions sonores. Même si les conseillers s'accordent unanimement sur les nuisances sonores subies par les riverains, ils ne sont pas certains que cette solution soit « miraculeuse », dans la mesure où il a été constaté que dans de nombreuses salles équipées de la sorte, les DJ et autres animateurs trouvaient toujours une parade pour brancher leurs équipements sur une prise non concernée par le limiteur.

Plusieurs conseillers pensent qu'il faudrait plutôt partir sur une variante un peu moins rigide : la mise en œuvre d'un système de gestion du volume sonore, mais qui consisterait simplement en un avertisseur/enregistreur quant à l'intensité du son serait peut-être plus pertinent puisqu'il permettrait d'avertir du dépassement d'une certaine limite sonore et de la facturation de pénalités lors du décompte de la location après lecture des données enregistrées. La peur de l'« amende », si elle est suffisamment élevée, pourrait être dissuasive sans en arriver à procéder à des coupures ?

Après délibération, le conseil municipal décide

- De prendre acte de la pétition des riverains et des nuisances effectives et surtout sonores engendrées par l'utilisation de la salle des fêtes,
- De s'informer auprès des autres communes qui sont dans le même cas de figure des solutions les plus pertinentes qui ont été mises en œuvre pour gérer le bruit et plus particulièrement le problème du volume de la musique,
- De solliciter des devis pour la mise en œuvre d'un système de limitation sonore à coupure mais également une variante avec simple avertisseur,
- De rendre compte lors de la prochaine réunion de la commission « bâtiments, voirie et urbanisme », des solutions envisageables.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-6°) Réfection trottoir rue des Seigneurs :

M. Le Maire expose que la SCI WELSCH va procéder au réaménagement de la cour de l'immeuble sis 6 rue des Seigneurs par la pose de fil d'eau, pavés de délimitation et mise en œuvre d'enrobé. Il propose de profiter de l'intervention de la Sté WICKER sur le domaine privé pour mutualiser les travaux qui concernent la zone trottoir relevant du domaine communal.

Le coût à la charge de la commune pour la partie trottoir serait de 1.624,-€ HT

Après délibération, le conseil municipal décide

- de valider le devis de la Sté WICKER d'un montant de 1.624,-€ HT pour la réalisation de l'enrobé et de la délimitation de la partie de trottoir située au droit du 8, rue des Seigneurs
- d'imputer la dépense au 2151

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-7°) Noël des seniors de la commune :

M. Le Maire expose que, pour célébrer les fêtes de fin d'année, un colis était traditionnellement remis à chaque administré de plus de 70 ans. Considérant que la nouvelle salle des fêtes est désormais opérationnelle et considérant que l'idée avait déjà été évoquée à maintes reprises, il sollicite l'avis des conseillers quant à la reconduction de la remise du cadeau ou à son remplacement par un repas convivial dans la salle des fêtes, organisé par la commune à la destination des seniors. Cette formule permettrait à certains de sortir de leur isolement et à beaucoup de se voir ou revoir avec plaisir autour d'un bon repas.

Après délibération, le conseil municipal décide

- de prévoir l'organisation d'un repas courant du mois de janvier 2017 auquel seront conviés tous les plus de 70 ans de la commune pour célébrer les fêtes de fin d'année 2016,
- d'offrir un colis comme par le passé, uniquement aux personnes hospitalisées ou qui ne peuvent participer au repas proposé par la commune, en raison de leur état de santé.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2016-05-8°) Réunion commission dossier accessibilité des ERP :

M. Le Maire informe les conseillers que la date de la réunion de la Commission voirie, bâtiments communaux et urbanisme sur le dossier de l'accessibilité des ERP est arrêtée au **jeudi 20 octobre 2016 à 20 h en mairie.**

2016-05-9°) Rapport annuel 2015 SICTEU :

Mme ROTH Marie-Claude, déléguée auprès SICTEU pour la commune, présente le rapport annuel 2015. Le SICTEU dessert 9.596 habitants dont 3.662 abonnés et entretient 86 km de réseaux communaux, 27 km de réseaux intercommunaux et 2.574 bouches d'égout. Le volume soumis à la redevance d'assainissement est de 453.887 m³ soit 124 m³/abonné/an.

Le prix de l'assainissement est de 1,25 € HT/m³, soit une part fixe de 36,-€ HT/an et une part variable de 0,947 € HT/m³. (augmentation de la redevance de 2,16% sur 11 ans)

Le SDEA a vidangé 4.034 bouches d'égout, rincé 13.666 mètres linéaires de canalisations et débouché 12 branchements particuliers en 2015. L'ensemble des eaux collectées, soit 1.377.850 m³, a été traité avec au final, un taux de conformité des rejets de 100%.

Bilan sur les boues :

La production de boues a été de 1.144 tonnes qui a pu être utilisé dans son ensemble comme engrais d'épandage agricole donc pas de compostage en 2015. A noter que la méthanisation des boues se développe. Pour le moment le SICTEU ne compte pas s'engager dans cette voie en raison du coût très important de l'investissement.

Faits marquants de l'année 2015 : En janvier, la panne de l'agitateur du chenal d'aération et en mai l'arrivée massive d'une pollution exceptionnelle de type alimentaire (l'entreprise responsable a été tenue de régler des pénalités financières conséquentes).

L'exploitation de la station d'épuration est assurée par la Lyonnaise des Eaux pour un montant de 267.680,-€/an. En 2015, les investissements pour travaux se sont élevés à 829.219,-€.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune de KIRRWILLER qui compte 217 branchements, seules deux interventions du SICTEU sont à mentionner : une inspection caméra rue des Roses (441 €) et une intervention sur bouche d'égout rue de Modern (457,-€).

PAS DE VOTE

2016-05-10°) Demande de subventions :

Sans objet

2016-05-11°) Divers et informations :

- Sécurité dans les écoles : Mme HIRLIMANN rend compte de son entretien avec Mme METZGER quant aux mesures de sécurité à mettre en œuvre au niveau des accès de l'école et des zones de confinement. Conformément au Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS) qui est réalisé par la directrice en concertation avec la commune, un point a été fait sur les éléments devant obligatoirement se trouver dans les zones de confinement (mallette de confinement) et sur les améliorations possible quant à la sécurisation des accès et entrées du site et des bâtiments. Une réflexion doit être engagée par la commune à ce sujet et des mises en œuvre concrètes proposées. Une réunion à destination des élus organisée par les services de l'Etat en Sous-Préfecture de Saverne est programmée sur le sujet le 28 septembre et une autre réunion organisée par l'Inspection Académique à destination des directeurs d'établissement qui seront de préférence être accompagnés d'un représentant de la municipalité, le 20 septembre en l'école de Dossenheim/Zinsel. Mme ROTH Marie-Claude, adjointe au Maire accompagnera la directrice du RPIC à cette réunion.
- Activités de loisirs à Kirrwiller : Rappel est fait que l'activité ping pong pour les débutants démarrera ce lundi 19 septembre à la SDF et que des cours de danse sont proposés tous les mercredi soir pour différents niveaux à partir de 17h15 également à la SDF.
- Visite du Sous-Préfet : une visite de M. Le Sous-Préfet est programmée dans la commune de Kirrwiller le mercredi 5 octobre 2016 à 14h30.

La séance est levée à 21h45.